

AVIS AUX MÉDIAS

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le 21 janvier 2005

Révision judiciaire de la fermeture du Collège des Grands Lacs : les droits des francophones ont été violés, selon le SEFPO

TORONTO - Les avocats qui représentent le Syndicat des employé(e)s de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et les membres de la communauté francophone, plaideront en faveur du Collège des Grands Lacs qui, d'après eux, a été fermé illégalement en 2001. Ils présenteront l'argument que la décision de fermer le Collège est anticonstitutionnelle comme c'était le cas de l'hôpital Montfort.

Les audiences auront lieu devant la Cour supérieure de l'Ontario (Cour divisionnaire) les 24 et 25 janvier.

Dates : le lundi 24 et le mardi 25 janvier 2005

Heure : les audiences commencent à 10 h

Lieu : Osgoode Hall, 130, rue Queen ouest, deuxième étage : salle 3

Les avocats, Annie Berthiaume, Sean McGee et Marc Cousineau, du cabinet juridique Nelligan O'Brien Payne à Ottawa, représenteront le SEFPO et ses membres, anciens employé(e)s du Collège.

- 30 -

**David Cox, Service des communications du SEFPO : (416) 788-9197;
ou (lundi) Sylvie Vanasse, Nelligan O'Brien Payne : 613-231-8205**

Pour obtenir une copie du factum :

www.opseu.org

www.nelligan.ca